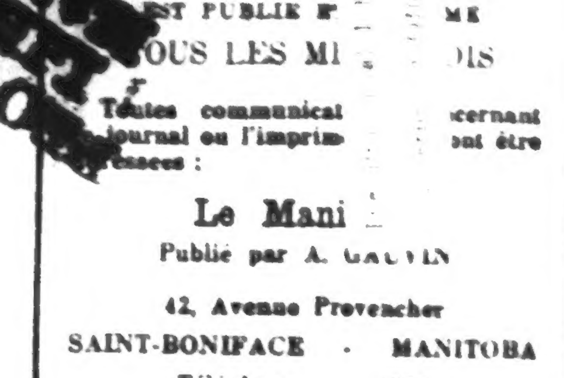
VOL. LIV — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 18 FEVRIER 1925 — No. 13

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.



LE MAN BA
EST PUBLIE ME
TOUS LES MI IS

Toutes communicat cernant journal ou l'imprim ont être ressées :

Le Mani
Publié par A. GAUVIN

42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

BULLETIN POLITIQUE DE FRANCE

Simple Question

Le budget de la France pour 1925 va atteindre, d'après le rapport Violette, la somme fantastique de 33 milliards, 490 millions et quelques centimes.

Pour un pays de 38 millions d'habitants, pays qui durant 4 ans a subi l'invasion allemande, et dont plusieurs départements renaissent à peine de leurs cendres, cette charge fiscale est effrayante. Kolossale, diraient les Boches; et il faut vraiment le "cran" du contribuable français pour supporter, sans trop récriminer, un tel fardeau.

C'est pourquoi, au nom de ces contribuables qui payent, tous les bons citoyens s'élèveront toujours contre les gabégies gouvernementales, même si le pouvoir était entre les mains de leurs amis.

Ils estiment, ces bons citoyens, que si un Etat peut être large, voire même généreux, il doit être cependant ménageur de l'argent des contribuables.

Or, bien des fois, la Chambre a dilapidé les ressources du Trésor en votant avec l'affichage du discours de son Président M. Painlevé, ceux de beaucoup trop d'autres plus ou moins beaux parleurs du Cartel des Gauches.

Les lecteurs du "Manitoba" ont sans doute lu, dans les colonnes de nos grands confrères, tout ou partie de ces chefs-d'oeuvre oratoires: vraiment y avait-il là matière à affichage? Nous ne le croyons pas et nous ne serons pas les seuls de cet avis.

L'affichage d'un discours d'un membre de l'un ou de l'autre Parlement coute aux contribuables quelque cinquantaine de mille francs. Qui oserait prétendre qu'en l'an radical-socialiste 1925, le Cartel des Gauches régnant, il se trouve encore en France un seul citoyen qui perde son temps à lire les affiches blanches placardées dans toutes les villes et Communes de France, relatant "in extenso" et en caractères bien noirs, la prose d'un quelconque député ou sénateur?

Elles ne retiennent l'attention de personne, et tombent sous l'indifférence générale.

Alors pourquoi cette dépense?

Avant la guerre, on ne votait l'affichage que de 4 ou 5 discours par an, et en ce temps-là le budget de la France était à peine de cinq milliards et le pain à 0 fr. 33.

Maintenant, dès qu'un gros potentat du Cartel monte à la tribune et dit deux mots, qui sont souvent un interminable discours, à sa descente des bancs de la majorité jaillit immédiatement le mot fatidique de: "Affichage! Affichage!" et le lendemain l'affichage est voté.

Tel encore l'affichage du Président du Conseil qui, à sa demande et à titre de confiance, a été accordé à M. Herriot.

D'autre part, aussi, personne n'ignore que les hôtes du Palais-Bourbon, en cérémonie officielle, portent une écharpe tricolore, insigne de leurs fonctions. Cette écharpe leur est remise par la questure, en même temps qu'une médaille, sorte de pièce d'identité, valable pour toute la durée de la législature, soit pendant quatre années. Aujourd'hui, tous les députés élus l'an dernier sont en possession de ces deux objets. La frappe de la médaille et la confection des écharpes a couté exactement la somme de 105,000 francs. Au cours de cette année, ces mêmes députés recevront un petit cadeau. Ce sera une médaille en bronze commémorant l'Assemblée nationale qui, le 13 juin 1924, élit M. Doumergue président de la République.

Quel sera encore, avec la correspondance franche dont abusent les budgétivores du Cartel des Gauches, le prix de ce petit cadeau? Mais qu'importe, comme toujours, c'est le contribuable qui paye.

Et dire que dans tous les programmes électoraux discours officiels, etc.,etc., il est question d'économie!

Après cela, les diatribes de M. Violette, celles de M. Painlevé, de M. Herriot et tant d'autres peuvent s'étaler sur les murs des monuments publics, elles n'impressionneront personne, et elles retomberont même, finalement sur ceux qui ont endossé la responsabilité de les publier.

Jusqu'ici, même au temps des luttes les plus vives entre les partis politiques, les adversaires qui étaient aux prises pour se disputer le pouvoir, se faisaient un scrupule de porter atteinte à l'intérêt général, et mettaient le crédit public au-dessus de leurs querelles, s'abstenant de toute polémique couteuse qui menaçait, en le grévant, de rejaillir sur le budget de la France.

Si le Parlement ne sait que faire des deniers de l'Etat, nous pourrions lui proposer:

De subventionner moins chichement les oeuvres sociales.

De penser un peu plus aux mutilés et d'augmenter les pensions.

De payer plus décemment les petits fonctionnaires.

De diminuer la dette flottante de la France et de rembourser ses créanciers, ce qui ne manquerait pas de faire monter le franc, et de baisser le prix de la vie.

Au besoin, et pourquoi pas! de réduire les impôts! Mais, de grâce, qu'il cesse de jeter à tout propos et hors de propos, l'argent français par les fenêtres.

Qu'en pensent messieurs les députés du Cartel des Gauches?

M. Lefas, député d'Ile-et-Vilaine, a écrit, parait-il, au Ministre des Finances pour lui demander: 1o Combien de fois le Parlement avait voté l'affichage de discours depuis le 11 mai 1924; 2o à combien de centaines de milliers de francs se montaient les frais de ces affichages.

Nous nous ferons plaisir de communiquer la réponse du ministère à nos lecteurs. J. L.

UN ILLUSTRE PIONNIER

L'Honorable Marc-Amable Girard

(Suite)
(Voir "Le Manitoba" du 17 et 24 septembre et du 1er octobre.)

Le pays fut divisé en trente circonscriptions électorales et en décembre 1870 on procéda aux premières élections générales. M. Girard fut élu dans Saint-Boniface par acclamation. Ce fut le dernier évènement de cette année mémorable 1870! Ainsi quand deux pays d'Europe, éternellement rivaux, guerroyaient pour des motifs piteux, quand la France subissait les défaites qui la meurtrissaient à la fois dans son sang et dans sa fierté; dans les prairies sans bornes s'allumait timidement un foyer de culture et de civilisation française dont l'éclat devait plus tard rayonner sur tout le Far West.

Le 15 mars 1871 nous voyons s'ouvrir la première session de l'Assemblée Législative Manitobaine, sous la présidence de M. Royal. Faisaient partie de cette assemblée MM. Donald Smith—plus tard Lord Strathcona—, le Dr. J.-C. Bird, John H. McTavish, A. Boyd, J. Royal, J. Dubuc, M.-A. Girard, J. Sutherland de Kildonan, le Dr. T. Bunn, J. Norquay, Th. Howard, Edmond Bourke, H.-J. Clark, J. Lemay, Pierre Delorme, P.-J.-D. Breland, L. Schmidt, Frederick Bird, J. Taylor, H.-G.-G. Hay, A. McKay, George Klyne, D. Spence, A. Beauchemin.

Le gouvernement élargi le 10 janvier de la même année siégeait au complet.

Honorable Boyd, Ministre des Travaux publics et de l'Agriculture.
Honorable M.-A. Girard, Trésorier provincial.
Honorable H.-J. Clark, Procureur provincial.
Honorable Th. Howard, Secrétaire provincial.
Honorable J.-M. McKay, Président du Conseil.

Les membres du premier cabinet étaient individuellement responsables envers le gouverneur qui se trouvait par là même forcé d'examiner toutes les propositions de loi avant de les soumettre à la disposition de la Chambre.

On ne pourra jamais trop louer le patriotisme éclairé ainsi que l'abnégation constante des hommes alors au pouvoir, ainsi que de ceux qui constituèrent la première Assemblée. Pour un moment, Canadiens-français et Anglais oublièrent leurs querelles pour ne songer qu'à l'avenir du pays. Mieux que des éloges dithyrambiques, le nombre et l'importance des lois approuvées parlent en faveur de leur travail. Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de raconter la genèse des 43 Bills approuvés; ceux qui désireraient d'autres détails pourront consulter le "Métis" de cette année ainsi que les publications officielles; nous possédons d'autre part quelques notes à ce sujet, que nous serons heureux de mettre à la disposition de ceux qui pourraient y avoir un intérêt quelconque.

En qualité de Trésorier provincial, M. Girard s'occupa surtout des lois d'organisation, en particulier de celles déterminant les fonctions de l'orateur de la Chambre, les successions ab intestat, l'incorporation de l'évêque de Saint-Boniface, le Bill de la Cour Suprême et celui des écoles. Profondément imbu de l'esprit traditionaliste et conservateur des Canadiens-français de vieille souche, M. Girard s'efforça de marquer ces Bills du coin du génie latin, fait de chaleur et de clarté. La loi des écoles était profondément respectueuse des droits des parents et laissait à tous pleine latitude en matière religieuse; nul doute que si des esprits mal avisés ne s'étaient imaginé plusieurs années plus tard "qu'elle ne répondait plus aux nouveaux temps", que cette question des écoles, hydre toujours renaissante de zizanie et de chicane, aurait été ignorée pour le plus grand bonheur de tous. Lorsqu'il y eut la discussion du Bill (12 avril) incorporant l'évêque de Saint-Boniface, quelques membres voulurent limiter le Bill de manière à ne pas permettre à l'évêque d'acquérir plus de 5,000 acres de terre en plus de ce qu'il possédait déjà. L'honorable M. Girard parla fermement en faveur du Bill sans limitation, tel qu'était celui du Bishop protestant; il montra que le Bill fixait une limitation suffisante en déclarant que les biens de l'évêque devaient être employés pour fins "de charité, de religion, d'éducation". Et le Bill fut ainsi adopté.

Le 25, dans un discours français remarquablement pondéré, sur les troubles de 1869-1870, M. Girard adjura ses collègues de ne pas s'éterniser dans le reproche de griefs mutuels; mieux valait tenir compte du fait accompli, enterrer pour toujours la hache de guerre et de regarder qu'en avant de soi le radieux avenir.

La session fut clôturée le 19 avril. L'honorable M. Girard, avec sa haute intelligence, son travail assidu, ses connaissances légales, son expérience, était en position de rendre, en fait de législation, les plus éminents services dans ce pays qui en était encore dépourvu.

Cette première année à Saint-Boniface fut remplie surabondamment, non seulement par les travaux de la session mais encore par les soins encombrants de l'administration et du gouvernement. Le rôle de M. Girard, comme pacificateur fut, à ces jours agités, grandement efficace. Vingt ans après, ses adversaires politiques eux-mêmes, avaient la franchise de le reconnaître et de le rappeler aux nouveaux arrivés. En parlant de cette première administration, dit l'honorable T.-A. Bernier, le "Free Press" constatait (1892) que ses services à cette époque comme médiateur sage et judicieux entre les populations françaises et anglaises, avaient été d'une valeur incalculable.

Faisant toujours concorder sa vie avec ses principes, il ne rougissait ni de sa langue ni de sa foi, et ne manquait aucune occasion de le témoigner. Le 11 juin, jour de la "Fête-Dieu", il portait le dais avec les honorables MM. Royal, McKay et Lagimodière: c'était là un spectacle peu banal et qui ne s'est pas souvent répété dans la suite, que de voir deux ministres et le président de l'Assemblée législative d'un pays porter le dais dans une fête religieuse. Egalement accepta-t-il avec joie, en dépit de ses nombreuses occupations, la charge de président de la Saint-Jean-Baptiste, car c'était pour lui une manière de témoigner son attachement à la langue française.

En juillet, avec M. Royal, il partait pour le Canada sur le vapeur "Intercolonial", et Mgr Taché les accompagnait jusqu'à St-Norbert.

Le résultat le plus clair de ce voyage fut sa nomination à la Sénatorerie pour les Territoires du Nord-Ouest dont il fut ainsi le premier représentant à la Chambre fédérale. La nouvelle lui parvint officiellement vers les premiers jours de janvier 1872. C'était là une étrenne durable, un beau gage d'heureuse année, c'était une récompense et un encouragement. Le nouveau membre au Sénat était en position de faire valoir les réclamations et d'exposer les besoins du Nord-Ouest sur un plus vaste théâtre, car ses paroles, au lieu de se confiner à la province auraient pour écho le Dominion tout entier. Il gardait en même temps sa charge de ministre et veillait à tous ses devoirs avec le soin et l'attention accoutumés.

La législature s'ouvrit le 16 janvier et se prorogea le 21 février. L'honorable M. Girard fit à l'ouverture le discours français en réponse au discours du trône. Le 22 janvier il est nommé membre des comités permanents de l'agriculture, des Bills privés et de l'éducation. Le 2 février il propose d'adresser une requête au Lieutenant Gouverneur sur les réserves des Métis et en leur faveur pour l'information du gouvernement fédéral. Il introduisit aussi une série de neuf résolutions relatives aux réserves des Métis et aux autres terres de la Province; en particulier ces résolutions exprimaient le voeu que les collines et hauteurs de la plaine qui avaient servi comme place de refuge aux Métis, lors de désastreuses inondations fussent déclarées propriétés inaliénables de la Puissance, pour servir aux fins susdites. Le 9 février, il présenta les comptes publics à la Législature. Le 12, sur sa proposition est adopté en troisième lecture le Bill intitulé "Acte d'Agriculture de Manitoba". Le 13, il parle en faveur du Bill pour établir des traverses sur la Rivière Rouge, l'Assiniboine. Comme on le voit, son temps était bien employé!

Vers la fin de la session, fatigué et quelque peu souffrant, il donnait sa démission de ministre dans le cabinet provincial. Il en avait porté la lourde charge avec courage et à la satisfaction générale. M. J. Royal lui succédait et fut nommé officiellement le 4 mars.

A la fin de l'année, le 7 décembre, le "Métis" annonçait la nomination d'un nouveau gouverneur, M. Morris.

L'année 1873 fut relativement tranquille pour M. Girard. Le 15 février la législature entre en session et il est nommé membre des comités permanents des élections et privilèges, de l'éducation, de l'agriculture et des Bills privés. A la séance du 18, il introduit un Bill concernant la responsabilité des vendeurs d'immeubles et le 21, comme membre du comité des Bills privés, il fait rapport sur les deux Bills suivants : Acte pour incorporer le Collège de Manitoba, Acte pour incorporer les RR. PP. Oblats ; adopté sans amendement.

(A suivre au prochain numéro.) g

SOIREE FRANCAISE — "LES ROMANESQUES"

un des chefs-d'oeuvre de Rostand sera donné au Théâtre Dominion, par le club l'"Aiglon", le lundi, 23 février 1925. — Billets en vente à la Librairie Kéroack.

DANTZIG ET LA POLOGNE

L'incident de Dantzig ramène l'attention sur la situation pleine de difficultés qui a été faite par les traités à la Pologne. On connait les faits: des inconnus ayant descellé, avec la connivence de fonctionnaires de la Ville libre, des boites de la poste polonaise, le commissaire général polonais réclama du Sénat de Dantzig une enquête et des sanctions. Les excuses faites par la Ville libre furent jugées d'autant plus insuffisantes qu'elles tendaient à contester le droit de la Pologne d'organiser à Dantzig un service postal autonome. Le commissaire général polonais ayant fait rétablir d'office les boites qui avaient été descellées, le haut commissaire de la société des nations à Dantzig, M. MacDonnel, intervenant à son tour, invita le commissaire général polonais à enlever les boites à lettres, et sur le refus de celui-ci, autorisa le Sénat de la Ville libre à exécuter cette mesure. Le gouvernement de Varsovie a saisi aussitôt de la question la conférence des ambassadeurs et les représentants des Etats membres de la société des nations.

L'incident est de peu d'importance en soi, mais il emprunte sa gravité au fait qu'il souligne, une fois de plus, les tendances des autorités de la Ville libre et l'esprit franchement hostile à la Pologne dans lequel elles conçoivent le régime fixé par les traités. Le statut de Dantzig est celui d'une ville libre et n'a jamais eu le caractère du statut d'un état indépendant à souveraineté limitée, puisque la Pologne assure la conduite des affaires extérieures et la protection des nationaux dantzikois dans les pays étrangers. Par l'article 104 du traité de Versailles, qui place la Ville libre de Dantzig dans les limites de la frontière douanière de la Pologne, cette dernière puissance assure le contrôle et l'administration de la Vistule et de l'ensemble du réseau ferré dans les limites de la Ville libre ainsi que le contrôle et l'administration des communications postales, télégraphiques et téléphoniques entre la Pologne et le port de Dantzig. Les droits du gouvernement de Varsovie ne peuvent donc être sérieusement contestés.

Ce qui donne à réfléchir à propos de cette affaire, c'est que les incidents entre la Ville libre et la Pologne se multiplient depuis quelque temps et qu'on est porté à y voir des effets de l'influence allemande, restée puissante à Dantzig. On cherche évidemment à donner l'impression que le régime créé par le traité de Versailles pour assurer à la Pologne un accès sur la mer libre donne lieu aux plus graves difficultés. Même hors l'Allemagne, l'existence du "couloir" polonais compte des adversaires qui ne désarment point, parce qu'ils s'imaginent que c'est là qu'on a le plus de chances d'amorcer une revision du traité de paix, qui s'étendrait ensuite à toutes les clauses territoriales consacrant la défaite de l'Allemagne et assurant aux alliés soit de justes restitutions soit d'indispensables garanties de sécurité. Or l'existence du "couloir" polonais ne suscite à l'Allemagne de difficultés d'aucune sorte: le transit entre Berlin et Koenisberg, entre l'Allemagne et la Prusse orientale se fait pour les personnes, les marchandises et les transports militaires en dehors de toute formalité douanière. La preuve en est que le tribunal d'arbitrage créé par la convention polono-allemande pour trancher les conflits pouvant résulter de l'existence du "couloir" n'a eu jusqu'ici à examiner aucun différend. La direction prussienne des chemins de fer à Koenisberg a reconnu dans son compte rendu officiel pour 1923 qu'en raison de

(A suivre en page 2)

DANTZIG ET LA POLOGNE

(Suite de la page 1)

la manière dont le service pour le transit allemand. "la Prusse orientale n'est plus une enclave, le chemin de fer constituant un pont de travers le territoire polonais". On voit par là que la question de Dantzig et du "couloir" telle que la propagande allemande voudrait la poser n'a nullement la portée qu'on entend lui donner dans certains milieux. Cette campagne d'inspiration allemande ne vise pas autre chose qu'à ébranler la situation établie par le traité de paix.

A mesure que l'Etat polonais se consolide, cette campagne se développe avec plus de perfidie, parce que l'on redoute évidemment à Berlin de voir arriver l'heure où il ne sera plus possible d'ébranler la position prise par la Pologne. Non seulement celle-ci, alliée fidèle de la France, a raffermi au cours de ces cinq dernières années sa vie intérieure, assaini ses finances, élargi son activité économique et fortement organisé son armée, mais elle a consolidé sa situation extérieure. La France a pris l'initiative de transformer en ambassade sa légation à Varsovie, et les autres puissances vont suivre cet exemple. Les relations entre Varsovie et Prague, qui furent parfois assez difficiles, sont aujourd'hui tout à fait cordiales, comme le prouvent les négociations économiques en cours. D'une manière générale, la politique pratiquée par le cabinet de Varsovie a produit des résultats tels que les dispositions de certains milieux étrangers, qui n'étaient pas précisément favorables, au lendemain de la guerre, à la reconstitution d'un Etat polonais, se sont modifiées du tout au tout. Dans l'Est européen, la Pologne est ainsi devenue un facteur de paix dont l'importance, si l'on veut que subsiste l'ordre politique né de la victoire des alliés. Elle y a d'autant plus de mérite que, placée entre l'Allemagne ayant la hantise de la revanche et la Russie soviétique, elle est exposée plus que n'importe quelle autre nation à une criminelle agression. La volonté de paix de la Pologne s'est clairement affirmée à l'assemblée de la société des nations, en septembre dernier, lorsque son ministre des affaires étrangères, le comte Skrzynski, s'y montra partisan résolu de l'arbitrage obligatoire à la condition bien entendu de mettre à la base même de l'arbitrage l'intangibilité des traités. Il importe, disait-il, de proclamer solennellement que l'arbitrage devra servir à assurer l'exécution des traités et non point à en admettre la révision.

La plupart des grands problèmes européens se rattachent à la Pologne parce que celle-ci, du fait même de sa position géographique, constitue le point faible contre lequel l'Allemagne sera toujours tentée de faire porter son premier effort de revanche qui, s'il pouvait réussir, [illegible] des répercussions immédiates en Occident. La France a eu dès le premier jour le sentiment très net de [illegible] lorsqu'elle [illegible] avec la Pologne un accord défensif. On pourrait difficilement concevoir des arrangements destinés à garantir solidement la paix en Europe et qui ne tiendraient pas compte de la nécessité d'assurer la sécurité de l'Etat polonais. Les Allemands ne l'ignorent point et c'est par là que s'expliquent les réserves qu'ils font aux [illegible] de l'article 16 du pacte pour leur entrée dans la société des nations. Songe-t-on au parti que pourrait tirer l'Allemagne au point de vue de sa [illegible] [illegible]

fait qu'elle occuperait un siège au conseil de la société des nations, tandis que la Pologne n'y serait pas représentée, alors qu'en vertu de la convention de Dantzig, de la convention relative à la Haute-Silésie et du traité des minorités, le conseil possède des droits qui érigeraient en l'Allemagne en arbitre dans des questions où elle est partie intéressée?

L'incident de Dantzig ne confirme que trop que les influences allemandes cherchent à entretenir systématiquement tous les malaises de nature à compliquer le problème polonais. La Pologne ne saurait être rendue responsable des inconvénients qui résultent des traités qui ont défini et organisé son existence indépendante, mais ces traités ont créé à son profit des droits auxquels elle ne peut renoncer sans compromettre sa sécurité dont dépend en large mesure la sécurité même de l'Europe.

(Le Temps)

UN SYMBOLE

Le lancement du nouveau croiseur léger allemand "Emden", qui vient d'avoir lieu à Wilhelmshafen, est un événement qui mérite de ne pas passer inaperçu. Sans doute, les caractéristiques du nouveau bâtiment, conformes aux stipulations de Versailles, sont modestes si on les compare à celles des croiseurs anglais, italiens, américains, français et japonais, actuellement en chantier. Il ne déplacera que 6,000 tonnes, aura 150 mètres de longueur et une vitesse de 29 noeuds. Mais les ingénieurs allemands y appliqueront, paraît-il, les leçons de la guerre et y apporteront les perfectionnements les plus récents. Le croiseur portera des pièces de 15 centimètres et des tubes lance-torpilles; il sera soigneusement compartimenté, muni d'appareils de transmission et de direction de tir, d'installations de sécurité du dernier modèle, enfin doté de logements confortables pour l'état-major et l'équipage. Ce sera surtout un bâtiment de croisière. La preuve en est son très grand rayon d'action (6,500 milles); sa double chauffe au pétrole et au charbon, conservée sans doute pour permettre au navire de se passer éventuellement de ravitaillement dans les stations de combustible liquide étrangères, et de porter le plus loin possible les couleurs du Reich. Missions de propagande commerciales et politiques, représentation et défense des intérêts allemands dans le monde, tels sont les rôles auxquels le navire paraît parfaitement adapté.

Il n'est pas indifférent de noter qu'il a été baptisé d'un nom glorieux en Allemagne. L'"Emden" fut le plus formidable destructeur de trafic qu'ait possédé la flotte germanique dans les mers lointaines. Sous le commandement d'un corsaire de grand style, le capitaine de la frégate von Muller, il multiplia dans l'océan indien les surprises, les coulages, les destructions et les pillages de paisibles navires chargés de passagers et de marchandises. Le nom du nouveau croiseur est significatif. Il montre que l'Allemagne ne répudie rien de son passé maritime — même pas ses crimes.

Si la marine de commerce allemande a pu renaître avec une rapidité véritablement effravante et redevenir, en quelques années, une redoutable concurrente pour toutes les puissances alliées, la marine de guerre a dû se conformer

(A suivre en page 3)

Soulage rapidement toux et catarrhe.

"Mon mari avait une très mauvaise toux", écrit Mme F. Kettenburg de Minden, Nev., "mais après quelques doses du Novoro du Dr Pierre, elle disparut comme par enchantement. Je racontai le résultat à une amie qui me demanda de lui en donner parce que son bébé souffrait de catarrhe. Dans le cas aussi il effectua un miracle. L'enfant est en bien meilleure santé maintenant qu'il était auparavant." Un rhume peut venir comme par enchantement mais pour le faire disparaître de la même façon, c'est un problème que vous résoudrez mieux en ayant toujours chez vous une bouteille de cette vieille préparation végétale. Ce remède de famille si favorablement expérimenté est aussi effectif pour les vieillards que pour la jeunesse. Il guérit vite. Vous ne le trouverez pas dans les pharmacies, des agents spéciaux le fournissent. Ecrire au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

UN SYMBOLE

(Suite de la page 2)

strictement aux obligations du traité de Versailles. Il n'était pas possible au Reich d'éviter l'application de clauses aussi précises que celles du démantèlement d'Héligoland ou de la démolition de bâtiments condamnés. S'il est loisible de dissimuler dans le fond de quelque fabrique des ébauches de mitrailleuses, il est moins aisé de dérober aux investigations des commissions de contrôle, surtout quand elles sont en majorité composées de marins britanniques, la construction de coques de sous-marins, de plaques de blindage ou de tubes de canons de 406 millimètres.

En attendant de pouvoir, un jour reconstituer son matériel, l'amirauté allemande a pris, contrainte et forcée le seul parti qui lui restât: armer les unités autorisées par le traité, actuellement 8 bâtiments de ligne sur six, six croiseurs légers, deux flottilles de torpilleurs, quelques navires auxiliaires, les répartir entre deux théâtres d'opérations éventuels, — mer Baltique et mer du Nord, — en maintenant toutefois la prépondérance de ses forces dans cette dernière mer, organiser la défense des côtes, enfin et surtout, entraîner le personnel et former les chefs.

Le "Temps" a souligné, il y a quelques mois, l'importance des manoeuvres qui se terminèrent en septembre par la revue de Swinemunde, qui couronna les services d'entrainement et les tirs à la mer de l'escadre. Le haut commandant naval a été réorganisé et concentré, la discipline rétablie. Enfin, les spéculations et recherches scientifiques, capables de préparer, pour l'avenir, un renouveau de la marine de guerre comparable à celui de la marine marchande, continuent à être poursuivies en Allemagne par des ingénieurs de valeur, comme Flettner, l'inventeur de bateau à rotors, ou Flamm, spécialisé dans le problème des grands croiseurs submersibles, qui déclarait récemment que "le sous-marin, par suite de ses progrès techniques, conquerrait une position parmi les armes du combat naval de l'avenir", et allait même jusqu'à prétendre qu'il pourrait, en certaines circonstances, "détruire par son feu les parties faiblement cuirassées des grands bâtiments de combat."

Le lancement de l'"Emden" est un symbole. Il signifie que le Reich n'a point renoncé à son rôle maritime. Nous entendrons peut être bientôt un de ses chefs proclamer, comme jadis l'empereur repu..., que son avenir est toujours sur l'eau.

(Le Courrier des Etats-Unis)

RE : APPLICATION POUR DIVORCE DE CECIL DONNELLY

Avis est donné par le présent que Cecil Donnelly, de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, dans la province d'Ontario, employé civil, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, Katharine Donnelly, dont le dernier endroit de résidence connu était en la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, pour cause d'adultère.

Datée à Ottawa, dans la province d'Ontario, ce 23e jour de janvier 1925.

J. EDWARD McVEIGH,
Carleton Chambers,
Ottawa, Canada,
5 Procureur du requérant.

C'EST UN HOMME !

En dehors de toute considération politique, ce que l'on ne peut s'empêcher d'admirer, dans le discours de M. Mussolini, ce qui est d'une qualité exceptionnelle, vraiment remarquable, c'est l'accent, c'est le ton.

Comme nous sommes loin, ici, des finasseries de l'avocat, ou de la grandiloquence du tribun, et de son idéologie vague !

Ecoutez M. Mussolini parler de lui-même: il ne crie pas, il ne larmoie pas, il ne se frappe pas la poitrine. Il demande seulement que des gens, qui ont toujours consenti à lui reconnaitre une "intelligence moyenne", ne l'accusent pas, aujourd'hui, d'avoir agi comme un "crétin".

Et quelle netteté dans la décision, quelle vision précise, quel sens exact des réalités.

—Voilà ce que j'ai fait, — voilà ce que j'ai voulu faire et que l'on m'a empêché de faire, — voilà ce que je ferai !...

Responsable, certes, il l'est, il le proclame; il n'esquive, il ne discute aucune responsabilité.

Mais qui dit responsabilité dit autorité, et qui veut être couvert devra obéir; chef responsable, en effet, M. Mussolini entend être un chef, et qui parle le langage d'un chef.

Ce langage-là, clair, énergique, et simple, ah! comme il diffère du verbiage dont on a accoutumé de retenir la tribune parlementaire !

Et l'amour désintéressé de la patrie, que M. Mussolini affirme être son unique mobile, pourquoi le croyons-nous sincère, quand la même affirmation dans d'autres bouches semblait un artifice oratoire; pourquoi croyons-nous sincèrement qu'"il ne s'agit ni d'un caprice d'individu, ni de l'avidité du gouvernement, ni d'aucune passion ignoble" ?

C'est précisément à cause de la netteté et de la simplicité de tout ce qui entoure ces paroles, de tout ce qui constitue le reste du discours, si parfaitement, si profondément exempt de vaine rhétorique.

M. Mussolini a parlé de cette trempe des métaux, dont à coups de marteau, il convient de faire l'épreuve : oui, le métal apparait bien trempé, et sonne solide et clair !

Je ne m'occupe pas, je le répète, de politique italienne, du fascisme ni de ses adverasires. Je n'ai point à savoir ce que veut M. Mussolini, homme d'Etat;—mais c'est un homme: et c'est cela qui nous émerveille, et qui nous change !...

ii FRANC-NOHAIN

UNE NUIT, A DAMAS, SOUS LES TURCS

Nuit biblique. D'une cour arabe, assis sur des tabourets, près d'une vasque qui fait entendre un léger ruisellement d'eau et d'un citronnier dont les branches plient sous la lourdeur des fruits, ils regardent vers un ciel d'argent, semé de points d'or. La maison est basse. Quelques maisons un peu plus hautes montrent des pans de mur blancs se découpant sur le chaos noir que creuse leur ombre durcie par l'éclat de la lune. Des arêtes vives, des balustrades, font deviner les terrasses où l'âme musulmane se plait à prier vers les étoiles. C'est une nuit de Damas.

Plus bas, vers le sud, à Tibériade, Nazareth, Jérusalem, c'est le même ciel, les mêmes cours, les mêmes maisons et les souvenirs juifs et chrétiens d'il y a bientôt deux mille ans rôdent autour des voyageurs européens insensibles au baragouinement de leur hôtesse à laquelle seul, répond Saïd Attrach qui a consenti à mener ses amis étrangers dans ce lieu d'infamie. Le café est bon. Toutes petites tasses, d'un arome qui capte les sens.

Une forme humaine se profile sur le minaret le plus rapproché. L'appel du muezzin n'est pas entendu ici. Un honteux portefaix, un journalier, la figure cachée dans ses mains, passe furtivement devant le groupe, crie un nom de femme, et, prenant l'escalier qui longe la muraille face à nous, va retrouver la juive, la mahométane ou la chrétienne, que son désir a désignée. Le client parti, les trois filles qui garnissent de piécettes le sac de la vieille Fatimeh apparaissent: des bêtes abîmées par les souffrances, mais que l'atavisme oriental a maintenu pudiques.

Un bruit de patrouille. Elles remontent à leur étage. Attrach disparaît derrière une portière, et le sous-officier turc et ses hommes, armés de fusils dont les crosses martèlent à plaisir les larges dalles, s'éloignent; pas de soldat dans la cour, et le coup d'oeil de dénégation lancé par Fatimeh les a assurés que la maison en était vide.

Un remerciement à Fatimeh pour son café et nous sommes dans la rue, satisfaits d'avoir vu. Oui, nous dit Attrach, toute la rue est comme ça. Et au sortir de cette ruelle tortueuse et entrelacée de fondrières, nous voici dans la vieille ville des Omméiades toute pénétrée du charme qu'elle avait jadis et que reflètent les mêmes pierres derrière lesquelles les mêmes âmes s'abritent des influences occidentales. Nous passons devant les souks, immenses tunnels bourrés d'échoppes et de caravansérails qui verront demain, tourbillonnante et bruyante, une foule enturbannée qui vendra ou achètera légumes, fruits, étoffes, vêtements, articles de bazar, habillée comme l'étaient ceux de la race de Sem aux temps des Evangiles, ceux qui créèrent la civilisation orientale aux temps des Califes arabes, parlant comme parlaient leurs pères, vifs et grands par le geste, flatteurs et discuteurs dans un verbe excessif.

Il est deux heures du matin. La terre de Damas, du moins dans le centre de la ville, a son odeur que la nuit développe comme si la rosée qu'elle jette invisiblement faisait exhaler son haleine de pain chaud, de cretonne et de lait caillé. Des aboiements de chiens, puis soudain une grande clarté. La place du Merje, la grande place a ses lampadaires électriques allumés. Un bruit de tramway. Dans la balladeuse: trois hommes enchaînés dont un vieillard à barbe de patriarche, et leurs gardiens. A l'extrémité ouest de la place, près du fleuve trois potences sont dressées, chacune faite de trois poutres en faisceaux. Ça et là quelques groupes de soldats en armes. Une vingtaine de curieux, favorisés avertis la veille. Des commandements, quelques fenêtres s'ouvrent. Une jeune levantine de seize ans, d'une beauté agréable, les cheveux épars et dont le programme d'éducation relève de la vie galante de sa mère, parait sur son balcon telle qu'elle a été tirée de son sommeil, et ce balcon devient une tribune d'honneur où brillent les officiers turcs attardés à jouer dans cette aimable maison.

Ce sont des Druses, des Druses en révolte contre la souveraineté ottomane. Des chefs ont été pris. Ils appartiennent aux plus hautes familles du Hauran. On les pend. Dégagés de leurs liens, fièrement, la tête ceinte d'un turban de soie neigeuse enroulé selon la tradition du pays, le corps vêtu d'un long manteau de laine blanc avec, sur la poitrine, une grande pancarte relatant leur crime d'insoumission, chaque condamné monte sur la table placée sous la potence qui lui est destinée. Le bourreau lui passe la corde autour du cou, et, la mort en collier, atteignant ainsi paré le sommet de son calvaire par les degrés d'un escabeau de bois que l'on culbutera tout à l'heure, le druse regarde devant lui. Un cliquetis d'armes: les honneurs lui sont trendus. Un héraut lit l'acte d'accusation et proclame la sentence, les fifres jouent, le druse est mort. Maintenant le bourreau se dirige vers les deux autres.

La dernière corde casse: le rescapé vocifère toute l'exécration qui le dévore. Coups de matraque, coups de crosse, aident l'exécuteur, et une deuxième fois le druse subit les préparatifs et la secousse de la mort.

Les curieux, lentement, rentrent chez eux, les fenêtres se ferment, l'air divin des nuits d'Orient nous enveloppe toujours. Nous accompagnons Attrach jusqu'à sa porte, sans nous dire un mot, par un dédale de vieilles rues. Et, tristement, nous nous séparâmes.

Dans la matinée, sous un soleil déjà chaud nous retournons à la demeure de notre ami.

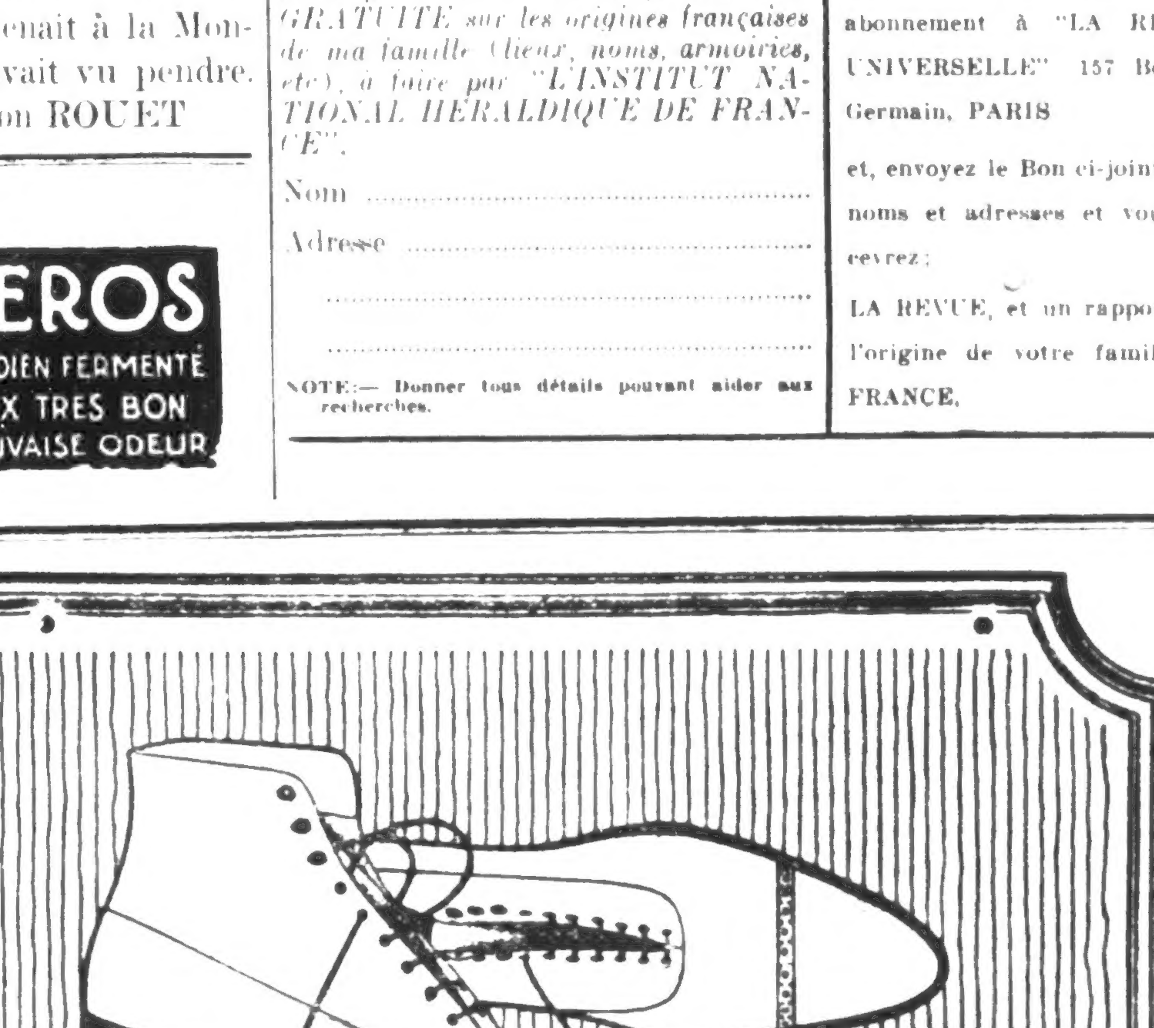
Sous le portique d'entrée, de vieux serviteurs pleurent. L'Emir Attrach n'est plus à Damas. La princesse Zeineb, sa femme, il la tuée. Elle était turque, il était druse. Sur le chemin du Hauran, où il allait rejoindre ses frères d'armes et de sang, que ses parents lui avaient fait quitter pour se soumettre à la domination ottomane et vivre de la vie douce et paisible des citadins damasquins, Saïd Attrach, fuyant son crime, revenait à la Montagne Noire pour venger les chefs qu'il avait vu pendre.

(La Revue Bleue) Gaston ROUET











Style conforme partout apprécié des jeunes gens à mise recherchée. Bottes œillets, bouts en retrait, largeur moyenne, talons bas. Existe en veau noir, tan ou verni, $7 à $10.



Petites Annonces

50 SOUS PAR INSERTION

